REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION SAISON FUN

Approuvé lors de l'Assemblée générale constitutive du 29/08/2022

mis à jour le 06/10/2026, modifications des conditions d'adhésion et des pièces justificatives

1. CONDITIONS D'ADHESION DES MEMBRES

- **Adultes : exercer une activité professionnelle principale à Courchevel pour la saison en cours** au moins 3 mois consécutifs pour les contrats commençant avant le 31 décembre de l'année en cours, et au moins 2 mois consécutifs pour les contrats commençant après le 1er janvier de l'année suivante.
- **Enfants -18 ans** : **être enfant d'adhérent**
- Règlement de la cotisation annuelle lors du dépôt du dossier d'adhésion sur le site **www.saisonfunasso.com**
- Chantiers de l'été : jauge maximale à 20 salariés par prestataire

Ne sont pas acceptés :
- Télétravailleur
- Moniteur de ski hors convention tripartite
- Loueur de meublé professionnel et non professionnel
- Chauffeur VTC ne pouvant pas prouver leur activité principale à Courchevel

2. PIECES JUSTIFICATIVES LORS DE L'ADHESION

➢ **Pour tous (adultes et enfants)** : 1 pièce d'identité (carte d'identité recto ou passeport)

➢ **Salariés et stagiaires** :
- Attestation de recrutement/stage par l'employeur, signée, datée et tamponnée manuellement sur les filigranes du document, avec le cachet officiel de l'entreprise faisant apparaître l'adresse à Courchevel OU
- Contrat de travail en intégralité au format PDF

➢ **Enfants -18 ans :** livret de famille prouvant la filiation

➢ **Pour les autres :**
Justificatifs prouvant votre activité professionnelle principale exercée de manière physique à Courchevel d'une durée de plus de 3 mois consécutifs ou de 2 mois consécutifs à partir du 1° janvier (liste non exhaustive) :
- Carte syndicale pour la saison en cours et carte professionnelle
- Contrat de prestations avec volume horaire de 20h/semaine
- Extrait Contrat GUSO
- Liste émise par l'employeur de personnel détaché pour la saison à Courchevel + contrat/convention sur lequel figure le lieu de détachement pour la saison à Courchevel
- Avis de situation SIRENE / justificatif INSEE de l'établissement,
- Extrait Kbis ou un extrait RNE de l'entreprise,
- Un contrat commercial, une convention d'occupation, un bail professionnel/commercial ou une convention avec le propriétaire de l'établissement permettant de démontrer que la société exerce effectivement son activité principale sur la commune.
- Tout document officiel attestant de l'existence d'un établissement secondaire ou d'un établissement actif à Courchevel.

3. ADHESION SAISON FUN

Valable du 15 octobre de l'année en cours au 14 octobre de l'année suivante

Permet de bénéficier :
- ➢ Des tarifs "groupes" sur les forfaits des remontées mécaniques
- ➢ Des tarifs "groupes" sur les abonnements à Aquamotion
- ➢ De tarifs préférentiels chez certains commerçants et auprès de certains prestataires d'activités sportives, culturelles, et de services.

4. COTISATION

Adulte : 10€ - Enfant -18 ans : 5€

5. COMMISSION D'ADMISSION

Une commission d'admission se réunira ponctuellement selon les besoins afin d'examiner les demandes particulières ou les dossiers non conformes aux critères exposés ci-dessus. A chacune de ces réunions, devront être présents au moins deux membres actifs afin de délibérer valablement.

La Présidente

